

de la commune de NORON LA POTERIE

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 8
Pour : 8
Contre : 0

Séance du 8 avril 2024

Date de la convocation :
04.04.2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 8 avril 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCHELLES François, maire.

Date d'affichage :
04.04.2024

Présents: Mmes Florence Fages, Elisabeth Levillain
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont, Guillaume Pastre

Non excusé : M. Maxime Lamour

M. Guillaume Pastre a été nommé secrétaire de séance.

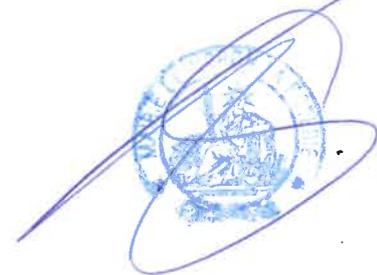
Objet de la délibération : Taux d'imposition 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents que les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2024 sont :

- Taxe foncière (bâti) : 35.14 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,11 %

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 8 avril 2024

Le Maire, Mr SCHELLES François



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 12.04.24
et publication ou notification du 12.04.24